

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE124

présenté par

M. Cinieri, M. Abad, M. Brun, M. Cordier, Mme Louwagie, Mme Poletti, Mme Anthoine,  
M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Pierre Vigier et M. Le Fur

-----

### ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« renouvelable une fois sous réserve de l'accord préalable de chaque partie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de prévoir les cas où la médiation doit durer plus longtemps pour aboutir, à la demande des parties, il est proposé de l'allonger sa durée d'un mois. Au contraire pour les médiations conflictuelles, le médiateur devra donner un avis le plus rapidement possible.